

Geneviève COLOT

*Essonne (3^{ème} circonscription)
Union pour un Mouvement Populaire*

Adhère au groupe de l'Union pour un Mouvement Populaire [J.O. du 26 septembre 2008]

NOMINATIONS

Membre de la commission des affaires étrangères [J.O. du 1^{er} octobre 2008]

Membre suppléante de la commission chargée de l'application de l'article 26 de la Constitution [J.O. du 1^{er} octobre 2008]

Membre de la commission des affaires étrangères [J.O. du 1^{er} juillet 2009]

INTERVENTIONS EN SÉANCE PUBLIQUE*DÉBATS***Projet de loi de finances n° 1127 pour 2009**

PREMIÈRE LECTURE

*PREMIÈRE PARTIE : CONDITIONS GÉNÉRALES DE
L'ÉQUILIBRE FINANCIER*

Discussion des articles [22 octobre 2008] (p. 6231) ; [23 octobre 2008] (p. 6257, 6280, 6319) ; [24 octobre 2008] (p. 6341)

Après l'article 8

Son amendement n° 73 (p. 6307) : retiré

Projet de loi n° 1037 autorisant la ratification de l'accord de stabilisation et d'association entre les Communautés européennes et leurs États membres, d'une part, et la République d'Albanie, d'autre part

Rapporteur de la commission des affaires étrangères

PREMIÈRE LECTURE

Avant la discussion de l'article unique [4 décembre 2008] (p. 8141)

Son intervention (p. 8142)